2026/038

COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 septembre 2026
Sous la Présidence de Monsieur GLESER Philippe, Le Maire

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 05 OCT. 2026

Nombre de conseillers :
- **En exercice :19**
- **Présents : 18**
- **Votants : 19**
- **Pouvoir : 1**

Point 13 – Désignation d'un référent déontologue

VU la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU l'article L 1111-1.1 du code général des collectivités territoriales ainsi que les articles R 1111-1-A et suivants,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant l'obligation de la commune de Lorry-lès-Metz de se conformer aux dispositions du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant la nécessité de désigner par délibération les membres du Comité de déontologie de la commune de Lorry-lès-Metz et d'en approuver les statuts,

Après en avoir délibéré, 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** pour une période de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée, en qualité de membres du Comité de déontologie de la commune de Lorry-lès-Metz :
 - Etienne GUEPRATTE, Préfet honoraire, Président du comité
 - Marie-Agnès MIRGUET, Magistrat honoraire,
 - Bernard HERTZOG, Maire honoraire, conseiller général honoraire de la Moselle.

- **APPROUVE** les statuts du Comité de déontologie tels que joints en annexe de la présente délibération

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lorry-lès-Metz, le 29 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe GLESER

La secrétaire de séance

Sandra GETTO